

Avertissement : Les résultats présentés reposent sur un système de remontées rapides. Il s'agit de données provisoires

Bilan du mois	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Total blessés	Dont blessés hospitalisés
Février 2025 provisoire	51	3	73	22
Février 2024 provisoire	43	4	56	17
Variation	8	-1	17	5
Evolution 2025/2024	19%	-25%	30%	29%

Le mois de février 2025 présente un bilan de 3 tués, en baisse par rapport à février 2024 (4 tués), les accidents et les blessés sont en hausse

Bilan 2 mois	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Total blessés	Dont blessés hospitalisés
2 mois 2025 provisoire	108	8	147	47
2 mois 2024 provisoire	94	5	120	43
Variation	14	3	27	4
Evolution 2025/2024	15%	60%	23%	9%

Le cumul de février 2025 montre une augmentation de la mortalité routière, ainsi que des accidents et des blessés

Tués par catégorie d'usagers en cumul	Piéton	Cycliste	Cyclo	Moto	Voiturette	VL	PL	Total
Année 2025	1	0	1	4	0	2	0	8
Année 2024	0	0	0	4	0	1	0	5

Le cumul de février 2025 montre une augmentation de la mortalité routière par rapport à l'année 2024, les 2RM représentent 63% des tués en 2025

Sécurité routière :

Le chiffre du mois : **3 tués dont 2 tués 2RM** en février 2025

Le casque : Le port du casque correctement attaché est obligatoire pour tout conducteur ou passager d'un deux-roues motorisé (art. R431-1 du code de la route).

En effet, les traumatismes crâniens sont la cause principale de handicaps lourds et de décès parmi les motocyclistes.

Sanctions : Le non-port du casque est sanctionné d'une amende de quatrième classe et du retrait de 3 points sur le permis de conduire.

De 2019 à 2023 en Martinique, les tués 2RM représentent 46% des tués (63 tués sur 136 tués), 1 tué sur 2 n'avait pas le casque. En 2024, les tués 2RM représentent 71% des tués (17 tués sur 24 tués), 93% des tués 2RM n'avaient pas le casque

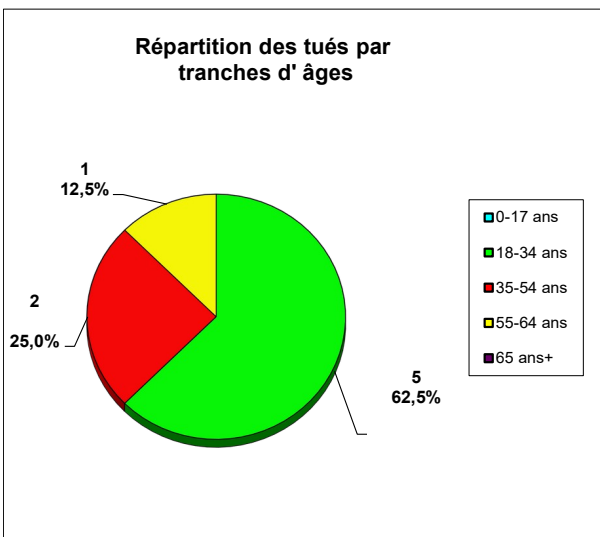
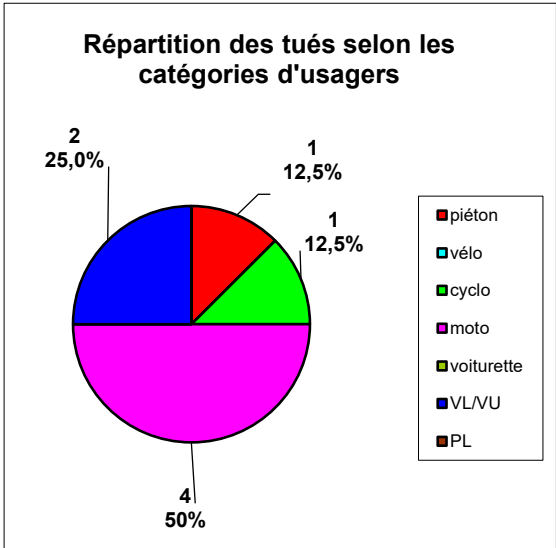
Retrouvez toute la sécurité routière en ligne :

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/>

ou en flashant ce code depuis votre smartphone ou tablette



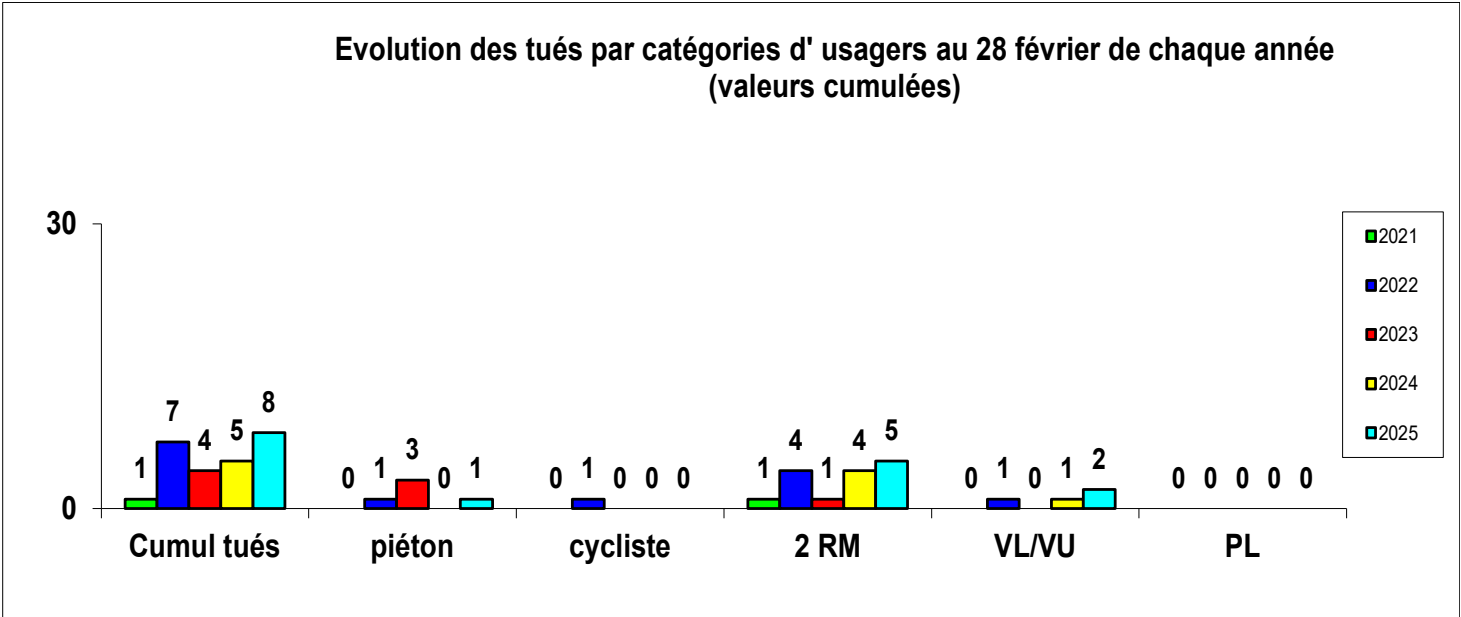
Répartition du nombre de tués (valeurs calculées depuis le début de l'année 2025) par tranches d'âge et par catégories d'usagers :



75% des tués sont des usagers vulnérables (*)

50% des tués sont des hommes, la moyenne d'âge des tués en 2025 est de 33,9 ans pour 8 tués (contre 27,4 ans en 2024 pour 5 tués) – les 18-34 ans c'est 63% des tués

(*) : piétons, cyclistes, 2RM



La mortalité routière au 28 février 2025 (8 tués) est en augmentation par rapport à 2024 (5 tués) et en augmentation par rapport à la moyenne des 4 dernières années (4 tués)

accident corporel : (mortel et non mortel) de la circulation routière est un accident qui :
provoque au moins une victime, c'est-à-dire un usager ayant nécessité des soins médicaux ;
survient sur une voie ouverte à la circulation publique ;

implique au moins un véhicule

Tué: victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Blessé hospitalisé (BH) : blessé hospitalisé plus de 24 heures, non décédé dans les 30 jours

Blessé léger (BL) : victime ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admise comme patient à l'hôpital plus de 24 heures

2RM : les deux-roues motorisés regroupent les motocyclettes, les scooters et les cyclomoteurs de toutes cylindrées y compris à 3 roues

La tendance est haussière sur 12 mois

Evolution des tués sur une année en glissement annuel, est figuré pour chaque mois, le total des tués sur les 12 mois écoulés (ce mois inclus et les tués des 11 mois précédents)

